

Les juristes catholiques proposent le «bon scolaire»

UNE SOLUTION?



Guy Marchessault, directeur de l'Institut des communications sociales de l'Université Saint-Paul, (photo archives).

Dans une lettre adressée au Premier ministre Lucien Bouchard, le 13 janvier dernier, l'Association des juristes catholiques du Québec réclame des corrections et des amendements à la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec.

Pour régler la question de l'avenir de la religion à l'école, l'AJCQ met de l'avant une solution de plus en plus populaire aux États-Unis et qui, selon maître Khouzam, «pourrait contenter tout le monde»: le bon scolaire.

parole non-institutionnelle dans les débats publics», mais aussi «comment favoriser une concertation dans cette prise de parole non-institutionnelle», suggère monsieur Marchessault.

Concertation, donc. Une urgence, selon le professeur. Un «*désir partagé par plusieurs*», convaincus de la nécessité de devenir «*pro-actifs*», c'est-à-dire, d'intervenir positivement et de proposer de bons sujets aux artisans des médias.

«L'Église catholique, qui est tombée dans le panneau de vouloir convaincre à partir du raisonnement, passe tranquillement d'une attitude de récrimination, face aux médias, à une attitude d'éducation. Elle passe de la dénonciation à l'intervention —un pas très positif», estime le spécialiste.

Cela suppose, en effet, que dans «*la connexion entre l'Église et les médias*», on cherchera aussi à provoquer des échanges avec les créateurs et les journalistes, tout en formant les publics et en les éveillant aux enjeux éthiques des médias (MB).◆

MICHÈLE BOULVA

C'est l'actuel débat sur la place de la religion à l'école qui a suscité l'initiative des juristes, ennuyés par le caractère «*arbitraire, déficient et incomplet*» des dispositions de la Charte.

Soutenant que ce document est «*perfectible*», le président de l'AJCQ, Alexandre Khouzam, et le secrétaire André Morais écrivent: «*Notre souhait, ainsi que celui des contribuables en général, est que la Charte puisse assurer et protéger les droits fondamentaux de chaque citoyen et des groupes de citoyens, que ces groupes soient majoritaires ou minoritaires*». Or, la réalité est bien loin de cela, regrettent-ils.

CLAUSE DÉROGATOIRE

Les auteurs déplorent aussi que le gouvernement québécois soit forcé de recourir à la clause dérogatoire (ou clause nonobstant) pour «*assurer les droits et libertés qui font actuellement partie des lois sur l'éducation*».

Ils se réfèrent ici au droit

des parents, premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, de pouvoir, comme groupe, «*exercer la liberté de choisir l'école qui convient le mieux à leur philosophie de l'éducation*».

Un tel état de fait prouve, selon eux, que «*notre Charte des droits est déficiente et incomplète*». Elle devrait, croient-ils, «*assurer et garantir à toute personne le droit de s'associer avec d'autres personnes pour mettre sur pied des écoles ou des institutions qui dispensent une éducation et une instruction conformes à leurs valeurs et à leur philosophie*».

Soutenir le contraire serait «*une perversion de l'esprit démocratique*».

À ceux qui «*ne jurent que par la Charte*» et soutiennent que le maintien de l'enseignement confessionnel dans les écoles publiques du Québec n'est pas conforme à celle-ci, les juristes catholiques rétorquent qu'ils admettent ainsi «*par l'absurde que cette charte doit être corrigée, complétée et amendée le plus tôt possible*».

«*Le bon scolaire consisterait à calculer tout ce que coûte un élève du primaire, du secondaire et du cégep pour payer les enseignants, le personnel de soutien, les constructions scolaires et leur entretien, etc. —coût total divisé par le nombre total des élèves qui fréquentent ces maisons d'enseignement*».

«*Le ministère de l'Éducation ferait parvenir un chèque fait payable conjointement à celui qui exerce l'autorité parentale et à l'institution fréquentée par l'élève*», institution choisie librement par lui ou ses parents.

Non seulement cette solution responsabiliserait les parents, estiment les juristes catholiques, mais elle permettrait d'instaurer une «*véritable démocratie scolaire*».

Au moment d'aller sous presse, l'AJCQ avait reçu des accusés réception du chef de l'Opposition Jean Charest et de l'Assemblée des évêques du Québec.◆